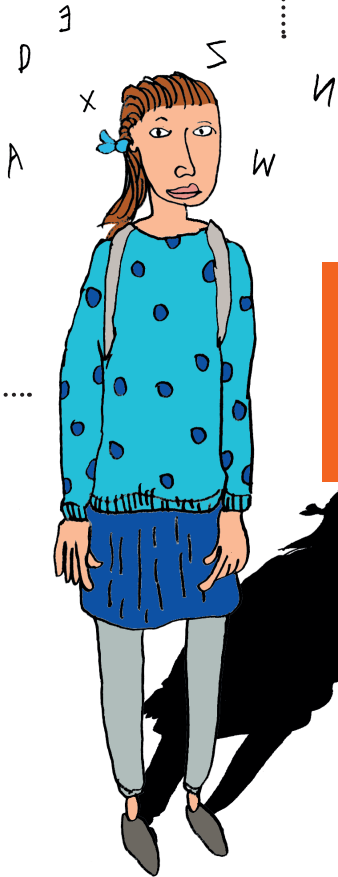


**Mardi  
10h15**

**Caroline** passe un contrôle en cours de formation.

Caroline, est élève en première année en Certificat d'aptitude professionnelle agricole employé de vente spécialisé.

Elle commence son évaluation CCF (contrôle en cours de formation) et bénéficie de l'aide d'un secrétaire lecteur et scripteur. Caroline est dyslexique.



**Points  
de  
vigilance**

- > Le secrétaire lecteur et scripteur relit les consignes. Il est là pour écrire ce que Caroline ne pourrait écrire faute de temps ;
- > D'autres compensations existent comme le temps majoré. Les élèves qui en bénéficient sont très fatigables. S'ils n'apprennent pas à utiliser ce temps en alternant phases de travail et phases de repos, c'est la « double peine ». Lorsque les élèves bénéficient d'aménagements avec des aides humaines ou des aides techniques, il est conseillé de leur proposer un temps supplémentaire. Cela permettra de mettre en place ces aménagements avec plus de facilité ;
- > Les aides compensatoires doivent être en cohérence avec celles utilisées par l'élève au cours de sa formation.

**Gros  
plan**

### La dyslexie

C'est un trouble cognitif reconnu comme handicap depuis la loi du 11 février 2005. A ce titre, les apprenants dyslexiques peuvent bénéficier d'aménagements pour les examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

Ces aménagements concernent tous les modes d'évaluation (ponctuel, CCF...) et tous les modes d'acquisition du diplôme, y compris la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les textes réglementaires définissent les types d'aménagements autorisés :

- les conditions de déroulement des épreuves, de nature à leur permettre de bénéficier des conditions matérielles, des aides techniques, des aides humaines, appropriées à leur situation ;
- une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves, qui ne peut excéder le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles. Ce temps majoré peut être accordé pour les épreuves écrites, pratiques et/ou orales et pour la préparation des épreuves pratiques et orales ;
- la conservation, durant cinq ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;
- l'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves de l'un des examens mentionnés ;
- des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

## Pour aller plus loin

Note de service-DGER/SDPFE/2015-44212/05/2015, relative à l'organisation des examens de l'enseignement technique agricole pour les candidats en situation de handicap.

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2015-442>

GAP « Dys », « Adaptation des évaluations certificatives pour les candidats en situation de handicap », ENFA, Toulouse, 2015.

GONO, A., « Aménagement des examens de l'enseignement scolaire pour les candidats en situation de handicap ». Textes officiels, INSHEA, 2018

<http://inshea.fr/sites/default/files/Dossier%20amenagements%20examens%202018.pdf>

Fiches pratiques Concours et situation de handicap :

[http://www.hanploi.com/Hanploi/handicap-F\\_ACTU-DETAIL\\_ACT-FR.htm?objet=ACTUALITE%201398](http://www.hanploi.com/Hanploi/handicap-F_ACTU-DETAIL_ACT-FR.htm?objet=ACTUALITE%201398)

# Adaptation des supports pédagogiques au Centre de Formation des Apprentis de Rethel

## **Le contexte de l'action L'augmentation du nombre de dossiers d'aménagement d'épreuves pour les apprentis transmis à la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), a conduit l'équipe éducative du centre de formation pour apprentis (CFA) de Rethel à travailler sur le suivi pédagogique des apprenants.**

Il a semblé nécessaire de répondre à des besoins particuliers de certains apprentis et de faciliter les apprentissages en adaptant les supports de cours pour les rendre plus accessibles à tous, tout en améliorant le suivi par l'équipe de formateurs.

Une formatrice, référente handicap pour le CFA, a suivi une formation avec l'association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH). Elle assure la coordination de l'action en concertation avec l'infirmière de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

### **Les objectifs de l'action**

Compenser la situation de handicap en adaptant les supports de cours et les évaluations et proposer des documents accessibles pour tous.

### **Les bénéficiaires**

Les Certificats d'aptitude professionnelle agricoles (CAPa) Productions animales, les classes de seconde et de première professionnelle du CFA.

### **L'organisation et les contenus de l'action**

- Les aménagements des supports des cours sont proposés aux parents et aux apprentis en début d'année par l'équipe éducative (formateurs, infirmière, assistante de vie scolaire, direction).  
Chaque formateur s'engage à les mettre en œuvre pendant l'année scolaire. Chaque formateur adapte ses supports de cours dactylographiés en utilisant des polices adaptées, avec une taille 14, et deux espaces entre chaque mot en tenant compte des difficultés en lecture des apprentis.
- Les connaissances sont évaluées davantage à l'oral qu'à l'écrit (surtout pour les langues vivantes) et le tiers-temps est respecté lors des épreuves. Un secrétaire lecteur et scripteur intervient lors des épreuves certificatives finales.
- La charge de travail à l'écrit est réduite. Les apprenants ne sont pas pénalisés par les fautes d'orthographe. Des dictées « à trous » avec une seule consigne (ex : accords grammaticaux) sont utilisées par les formateurs. Chaque formateur s'assure que les consignes sont bien comprises et vérifie la prise en note des devoirs et la correction des exercices.

### **Le budget**

Les adaptations sont mises en œuvre pendant le temps scolaire habituel.

### **Bilan et prospective**

Mis en place en 2015-2016, le projet a été bien accueilli par les parents qui sont satisfaits de cette prise en charge des difficultés et par les apprentis qui ressentant moins de difficultés réussissent mieux les évaluations.

Les formateurs sont également satisfaits et demandent un complément de formation pour mieux adapter leurs supports de cours.

La mise en œuvre de cette action dépend aussi de l'équipe éducative qui doit adapter, voire modifier ses pratiques pédagogiques.

La communication, le dialogue et la formation sont des leviers efficaces.

### **A retenir**

C'est un projet qui va être pérennisé.

### **Le porteur de projet**

Lucile Gober, formatrice histoire-géographie et français